

PARC DES ILES

Porteur de projet :

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Descriptif du projet :

Recomposition de l'ancienne friche industrielle des Cokes de Drocourt et des trois terrils associés en un Grand Parc Urbain fédérateur de développement du secteur sud du territoire d'Hénin-Carvin

Enjeu, contenu du projet

- **objectifs et enjeux du projet :**

L'objectif est d'opérer un changement d'image du territoire et de susciter une nouvelle polarité de rayonnement régional s'appuyant sur une recherche d'excellence (nouvelle forme pour une ville durable, écrin pour la sensibilisation au développement durable du grand public, intégration des techniques alternatives et de la gestion différentiée des espaces, zones humides propices au développement de certaines espèces protégées sur les terrils,...) et bénéficiant des retombées touristiques du Louvre-Lens, directement relié par la Trame Verte et Bleue Régionale.

- **Objet technique :**

La reconquête de cette partie du territoire appelée « Grand Parc » doit régler plusieurs attendus parfois contradictoires et toujours ambitieux :

Créer un espace de « respiration » au cœur du Sud de l'agglomération, conurbation dense, et valoriser les tissus urbains alentours,

A l'échelle de l'agglomération, inventer un pôle de loisirs fort et attractif pour l'agglomération,

Imaginer un équipement majeur, original et appropriable pour les quatre communes se partageant ce territoire et en particulier pour les 50 000 habitants résidants dans un rayon de plusieurs kilomètres autour du site,

Développer la sensibilisation à la nature et à l'environnement et gérer la période de fin d'exploitation des terrils (jusqu'à 2015).

Relier entre elles les communes mitoyennes, rendre les services d'espace de proximité et préserver et valoriser les espaces naturels existants,

Développer un nouveau paysage identitaire et respecter la mémoire du site industriel.

La transformation des friches en « Grand Parc » constitue une plus-value paysagère pour le territoire induisant une qualité de vie, de nouveaux équipements et de nouveaux logements plus urbains, attractifs pour de nouvelles populations.

Le parc est conçu comme un *équipement naturel*, vitrine de l'agglomération, valorisant en profondeur les tissus urbains en place.

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

- L'aspect « structurant » du projet sur le territoire, qui pourra par exemple prendre la forme d'une « aire d'influence » locale, intercommunale, métropolitaine, ...
- Les interactions du projet avec les autres trames structurelles de la démarche si elles ont été examinées dans le cadre de l'élaboration du projet :

A l'échelle du SCOT,
la stratégie d'aménagement et de développement de la CAHC est reprise dans plusieurs documents :
le projet de territoire élaboré en 2002, celui en cours de validation depuis l'automne 2009, mais aussi
le SCOT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin.

- ↳ Le projet de territoire 2002-2008 affirmait que les grandes friches industrielles du territoire constituaient le lieu privilégié de la renaissance de ce territoire. A partir d'un foncier dégradé, dévalorisé, l'objectif était de faire naître des programmes fédérateurs, fortement porteur de sens pour l'intérêt communautaire émergent, afin d'opérer un changement d'image et susciter une nouvelle attractivité du territoire.

Le Grand Parc des Iles constitue l'un des deux fleurons de cette politique de grands projets. La reconversion de la grande friche de 160 ha en un morceau de ville avec pour cœur, un vaste espace de nature contribue à recomposer le paysage en profondeur, et à la production d'une nouvelle image du territoire (reconversion par le développement économique et la gestion environnementale sur une vaste partie du territoire, coordination des opérations de nature différente et caractère partenarial de la démarche, ...)

- ↳ Le projet de territoire émergeant se développe dans un contexte de forte tension budgétaire, suite notamment à la baisse des compensations de l'Etat liées aux nombreuses fermetures d'usines (Coke de Drocourt, Métaleurop, sublistatic...). Pour autant, les élus ont choisi d'articuler leur action autour des 3 priorités suivantes : accélérer la régénération urbaine (le tramway comme fil directeur, l'excellence comme exigence), amplifier les effets induits de la démarche Euralogistic, valoriser l'identité périurbaine du territoire (préservation de l'activité agricole, maîtrise du foncier..).

Le Grand Parc des Iles contribue d'une part à la régénération urbaine en développant une nouvelle polarité de rayonnement régional s'appuyant sur une recherche d'excellence (Propositions de nouvelle forme pour la ville durable, écrin pour la sensibilisation au développement durable pour le territoire, intégration des techniques alternatives, et de la gestion différenciée des espaces verts, ...), d'autre part, participe à l'accompagnement du Louvre Lens, directement relié depuis la Trame Verte et Bleue Régionale

- ↳ Le SCOT, met en avant les 6 enjeux suivants : protection et développement des espaces naturels et englobant, renouvellement urbain et maîtrise et gestion économe du foncier, diversification et qualification de l'offre habitat, organisation des déplacements, rationalisation de l'urbanisation au regard du niveau de services, d'équipements et des contraintes des différentes parties du territoire, régulation de l'offre commerciale...

↳ La régénération urbaine du Grand parc des Iles s'appuie sur les préconisations du SCOT, et du PLH en termes de densité, de forme urbaine, et de principe d'intégration à la Ville de l'activité économique, des services et des équipements de loisirs et culturels.

A l'échelle de l'Eurorégion,
L'intégration européenne nécessite un travail d'articulation permanent entre les différents niveaux d'administration du territoire, tout en préservant une certaine marge de manœuvre, liée aux spécificités des territoires. Nous détaillons ci-dessous comment le projet de reconversion du Grand Parc des Iles s'inscrit dans les trois cadres stratégiques que sont :

- ↳ Le SRADT définit les grandes orientations stratégiques du développement de la Région Nord Pas de Calais à l'horizon 2020.

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

- ↳ Le CRSN qui détermine à l'échelle nationale la stratégie de la France, en lien étroit avec les objectifs des fonds structurels européens.
- ↳ Enfin, l'Europe précise dans le PO FEDER son objectif « compétitivité régionale et emploi », dans le cadre duquel s'inscrit l'appel à projet « excellence territoriale »

Les trois premières Directives Régionales d'Aménagement du SRADT sont de mettre en oeuvre: la maîtrise de la périurbanisation et le renouvellement urbain, le développement d'une politique de paysage (trame verte et bleue) et une ingénierie rationnelle et équitable sur le territoire. Le cinquième enjeu du SRADT vise à la reconquête de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, grâce à une gestion raisonnée de l'espace et des ressources, à la déclinaison des engagements pris vis à vis du réchauffement climatique et à la promotion de nouvelles conceptions du développement urbain.

Dans le CRSN, il est proposé de préserver l'environnement, prévenir les risques dans une perspective de développement durable (III.2 priorité 4.) Enfin le PO FEDER promeut dans son axe 4, l'attractivité territoriale par une politique renouvelée du traitement des friches industrielles (axe 4-8a et GP13) et l'accompagnement du développement de la filière « tourisme » (axe 4-10 et GP16). Il consacre l'ensemble de son axe 2 sur les priorités environnementales

Le Grand Parc des Iles est une des étapes majeures de la trame verte et bleue, 2 boucles traversant le site . A termes, c'est aussi plus de 200 ha gérés de manière cohérente et dans un souci de valorisation et de préservation de la biodiversité (zone humide propice à certaines espèces protégées sur les terrils, maintien et confortement de la ZNIEFF sur les terrils 84 et 101, prairie sauvage, boisement de 15ha...).

Parallèlement, le Grand Parc des Iles mise sur son identité pour développer un programme ambitieux qui identifiera le site comme un lieu privilégié pour le tourisme culturel en lien avec le Louvre Lens. A terme le site offrira un centre de service aux entreprises l'hébergement, la restauration, les équipements nécessaires pour les séminaires, conférences, congrès, colloques... et une offre de loisirs associés (patrimoine, nature, sport détente)

- La réalité de la faisabilité matérielle à l'horizon 2020 ou 2030, notamment au regard des procédures réglementaires d'autorisations, acquisitions foncières, ...
- La cohérence avec les capacités financières du maître d'ouvrage compte tenu des plans de financements prévus...

les éléments descriptifs des objectifs et enjeux du projet sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ?
oui terminé
- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ?
oui terminé
- le projet est il : (une seule réponse)
 1. une idée validée politiquement
 2. validé financièrement (en partie ou totalité)
 3. en travaux en 2010 – 2011 **OUI**

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

Nature du projet : (choisir une seule nature)

Équipement métropolitain

Connectivité transports

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
OUI
- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
OUI
- Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ?

Consommation d'espace

- le projet consomme-t-il des espaces agricoles : NON
 - si le projet consomme des espaces agricoles, a-t-il aussi une part en renouvellement urbain ? (la requalification de friches industrielles, terrils..., est considérée comme renouvellement urbain)

Logement

- le projet produit-il des logements ? OUI et si oui, combien ? 300 environ

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation) :

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

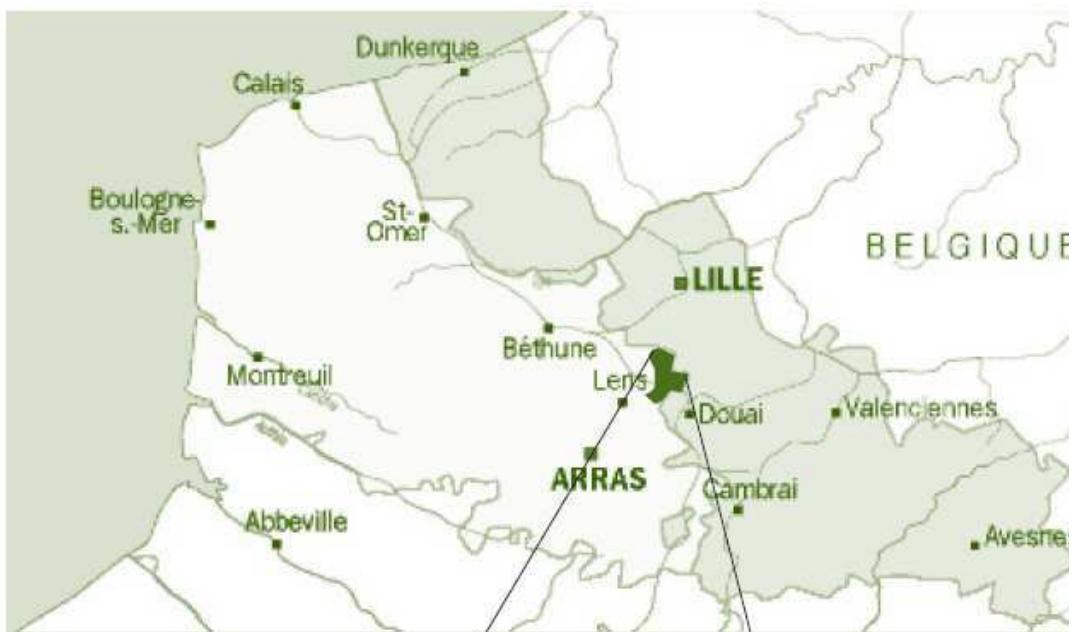
les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.

Démarche cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports, **fiche annexe repérage des projets**

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS



Région RPDC



Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

